, , , , , ,	- 1112 111						īr-	DF	РТ СОММ	UNE	ANNEE	N° DOS	SIER		
	concernant une demande de CU				PO	019	275		22	U0006					
				PC										_	
				PA											
				PD											
C-4 d-14 24		des lastaveteva de la F	ODT av alv		le mais	الغممانات	- récontion ou	mairia da la	demando do	normi	a ou do o	adificat d'u	ırhaniama ı	nárationnal	
Cet avis doit être transmis au service instructeur de la DDT, au plus tard dans le mois suivant la réception en mairie de la demande de permis ou de certificat d'urbanisme opérationnel et au plus tard dans les quinze jours pour une déclaration préalable ou un certificat d'urbanisme informatif (Cua) à défaut il sera réputé favorable															
	MAIRIE de USSEL								Dossier transmis à l'Architecte Des Bâtiments de France :						
	Dossier déposé le 14 mars 2022					affiché en Mairie le					OUI NON				
DEMANDEUD		NOM PRÉNOMS							Dossier transmis à la DDT						
DEMANDEUR		CPV SUN 40					ne					NZI	_	1	
PROJET DE	COURTE DESCRIPTION DU PROJET										OUI X NON L				
PROJET DE	Courte description du Projet Centrale photovoltaïque au sol														
POUR UN	ADRESSE DU TERRAIN (NUMÉRO, VOIE, LIEU-DIT, CODE POSTAL, COMMUNE)														
PROJET SITUÉ À	Rue des Moulins - 19200 USSEL														
A	RÉFÉRENCES	CADASTRALES DU TER	RRAIN												
N TELL	AC 120, 51 et 49														
1. AVIS SUR LE PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT															
1.1	DANS UN SECTEUR COUVERT PAR UN DOCUMENT D'URBANISME										glement				
LE PROJET EST-IL SITUÉ	POS/PLU Carte Communale						National d'Urbanisme)								
ES1-1C SITUE	np.	mondable	POS ABROGÉ / CADUC												
1,2	1	E EST-IL SOUMIS À LA	Zone:	GNE								X	OUI	NON	
Loi Montagne		un plan d'eau dans un ra					□ _{OUI} □ _{NON}								
1.3	Le projet est une construction agricole						ou Le projet n'est pas une construction agricole								
Réciprocité	L'exploitation ag	gricole du pétitionnaire n'e					Existe-t-il un bâtiment agricole classé ICPE dans les 100 m ?								
	il existe un tiers dans les 50 m du projet														
	П	Ш		cun tiers dans		du projet			NON NO						
	L'exploitation ag	gricole du pétitionnaire es					Exist	te-t-il un bătimi	ent agricole non			les 50 m ?			
		il existe un tiers dans les 100 m du projet il n'existe aucun tiers dans les 100 m du projet NON													
	Le projet est-il s	situé dans le périmètre inc						rojet est-il situe	é dans le périmè	tre inco	onstructible	d'une ICPE	non agricole	n	
	par exemple industrie	el, (voir arrêté préfectors					par exemp	ole industriel,	(voir arrêté préf	ectoral)?				
		L	NON						NON NO						
2. AVIS S	UR LES ÉQ	UIPEMENTS	DESSE	ERVAN	TLE	TERF	RAIN							THUME	
2.1 VOIRIE	Y A T-IL UN PL	AN D'ALIGNEMENT ?					Oui		NON X						
2.2														,	
ÉQUIPEMENTS DESSERVANT	LE TERRAIN EST OU SERA DESSERVI au droit du terrain DANS LES CONDITIONS SUIVANTES :														
LE TERRAIN														l	
	ÉQUIPEME	ENTS PUBLICS	DESSERVI	: CAPACITÉ	NON DE	ESSERVI	LONGUEUR EN M DE L'EXTENSION	SERA DESSERVI	AVANT LE		NON ONCESSIO	NNAIRE/	PRISE EN CHARGE COMMUNALE	PRISE EN CHARGE INTER-	
					-	Non	FEVIENSION				GESTION	INNINE		COMMUNALE	
			Suffisante	Insuffisante	Néces- saire au	Non néces- saire au		OUI NON					OUI NON	OUI NON	
					projet	projet		ļ				-			
	EAU POTABLE		Ш	Ш	Ш	Ш									
	ASSAINISSEMI USÉES	ENT EAUX													
THE VI	ASSAINISSEME PLUVIALES	ENT EAUX													
	ÉLECTRICITÉ		П	П	П	П						$\overline{1}$	ПП		
	11 2000 (200-2011) (2000-200-2011)				_					-					
	VOIRIE PUBLIC	QUE													
	VOIRIE PRIVÉE														
2. 3 SÉCURITÉ INCENDIE		INCENDIE EST-ELLE AS		AIRE]	OUI			NON	l				

AVIS DU MAIRE - version 2018-10

SI NON QUEL MOYEN EST PRÉCONISÉ PAR LE MAIRE

3. AVIS SU	R LE PROJET D'AMÉNAGEMENT										
3.1 ACCÈS	GESTIONNAIRE DE LA VOIRIE DESSERVANT LE TERRAIN :										
	Voirie communale Les co	nditions d'accès sont-elles satisfaisantes ?		OUI	NON						
	Voirie intercommunale										
	Route départementale										
	Route nationale										
3.2	OBSERVATIONS DU MAIRE SUR L'ASPECT EXTÉRIEUR DU PROJET (TOITURES, FAÇADES, CLÔTURES)										
ASPECT EXTÉRIEUR											
4. PARTICIPATIONS D'URBANISME											
	LE PROJET DOIT-IL ÊTRE ASSUJETTI AUX PARTICIPATIONS SUIVANTES ?	OUI	Ø	NON							
4.1 PVR	PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RÉSEAUX (PVR)	OUI		NON							
	instituée par délibération du :										
	délibération spécifique liée au projet en date du :										
4.2	Montant (à joindre pour chaque projet): €/m²	Par convention ci-jointe									
RACCORDEMENT À USAGE INDIVIDUEL	RACCORDEMENT À USAGE INDIVIDUEL	OUI		NON							
4.3 ÉQUIPEMENTS PUBLICS EXCEPTIONNELS	ÉQUIPEMENT PUBLIC EXCEPTIONNEL	OUI		NON							
4.4 PARTICIPATION DU CONSTRUCTEUR EN ZAC	PARTICIPATION DU CONSTRUCTEUR EN Zone d'Aménagement Concertée (ZAC)	OUI		NON							
5. FISCALIT	É applicable sur le territoire communal										
5.1	Taxe d'aménagement	OUI		NON							
TA	Taux: % Sected	r:									
5,2 VSD	Versement pour Sous Densité	OUI		NON							
6. AVIS DU	MAIRE										
	FAVORABLE (NATURE ET MOTIVATION DES PRESCRIPTIONS S'IL Y A	ALIEU)									
y = y				- 8 AVR.	2022						
			DATE :	O AVK.	2022						
A 1											
	DÉFAVORABLE : INDIQUER LES MOTIVATIONS COMPTE TENU DES C	OBSERVATIONS TIRÉES DES	Signature LE MAIRE								
	RUBRIQUES PRÉCÉDENTES	550 PM (1990 ST 100 ST	LE WAIRE								
				Section and the section of the secti							
11.55				NOM PI	RENOM						

Par délégation du Maire, L'Adjoint aux Travaux, à l'Urbanisme, à la Sécurité et à l'Accessibilité dans les Etablissement Recevant du Public



Jean-Pierre GUITARD